

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PADOUE

SÉANCE DU
1 MARS 2021

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil Municipal, tenue le
1 mars 2021, en la salle municipale à 19:00 heures.

1. OUVERTURE ET PRÉSENCE

Sont présents :

Monsieur	Gilles Laflamme	maire
Madame	Réjeanne Ouellet	Conseillère siège N° 1
Madame	Clémence Lavoie	Conseillère siège N° 2
Madame	Lucette Algerson	Conseillère siège N° 4
Monsieur	François Doré	Conseiller siège N° 5
Monsieur	Bertrand Caron,	Conseiller siège N° 6

Le tout formant quorum sous la présidence de monsieur Gilles Laflamme, maire, ouvrant la séance par un mot de bienvenue.

Line Fillion, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

La séance est déclarée ouverte à 19:00 heures.

2. MOT DE BIENVENUE ET PRIÈRE

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous et une prière est faite.

3. SÉANCE À HUIS CLOS

01-01-03-2021

« Le conseil de la municipalité de Padoue siège en séance ordinaire ce lundi 1 mars 2021 en salle puisqu'on ne pouvait se prévaloir d'un autre moyen ;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Lucette Algerson et résolu unanimement :

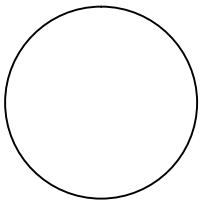
« Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil puissent y participer en personne en respectant la distanciation et le port du masque. »

« Que la séance soit tenue à 19h00 à cause du couvre-feu et qu'elle soit sur zoom pour permettre aux résidents de la municipalité d'y participer.»

ADOPTÉE.

4. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Présences
2. Mot de bienvenue et prière
3. Séance à huis clos
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Lecture et adoption du procès-verbal du 1 février 2021
Suivi au procès-verbal
6. Lecture et adoption des comptes



7. Information du maire et des conseillers
8. Dépôt du rapport financier
9. Programme d'entretien du réseau routier local, reddition compte 2020
10. Entente intermunicipale
11. Permis d'intervention MTQ
12. Épandage du chlorure de calcium liquide
13. Envoi à la MRC pour non-paiement des taxes
14. Représentant lors de la vente pour non-paiement de taxes
15. Proclamons la promotion de la santé mentale du 3 au 9 mai 2021
16. Affaires diverses :
A) COSMOSS de la Mitis : camp plein air
17. Période de questions
18. Levée de la séance

02-01-03-2021

Il est proposé par madame Clémence Lavoie et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.
ADOPTÉE

5. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 1 FÉVRIER 2021

03-01-03-2021

Il est proposé par madame Réjeanne Ouellet et résolu à la majorité des membres présents que le procès-verbal de la séance régulière du 1 février 2021 soit adopté.
ADOPTÉE

SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Le suivi au procès-verbal est fait par Monsieur le Maire.

6. LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES

04-01-03-2021

Il est proposé par monsieur François Doré et résolu à la majorité des membres présents que les comptes présentés soient acceptés et que la secrétaire-trésorière soit autorisée à en faire le paiement pour un total de 58 550.52 \$.
ADOPTÉE.

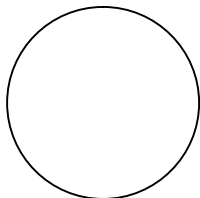
7. INFORMATIONS DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

Monsieur le Maire fait un résumé de la séance des maires ainsi que la correspondance reçue.

8. DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER

Le rapport financier pour l'année 2020 est déposé à la municipalité.

Madame Manon Albert fait la présentation par Zoom du sommaire de l'information financière et les membres du conseil peuvent poser leurs questions.



9. PROGRAMME D'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL, REDDITION COMPTE 2020

05-01-03-2021

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 132 327 \$ pour l'entretien du réseau local pour l'année civile 2020;
ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;
ATTENDU QUE la municipalité a des dépenses relatives à l'entretien d'hiver pour un montant de 133 058 \$ et des dépenses autres que pour l'entretien d'hiver de 91 560 \$, pour un total de 224 618 \$;
ATTENDU QU'UN vérificateur externe présentera dans les délais signifiés le rapport financier de la municipalité.
POUR CES MOTIFS, sur une proposition de madame Clémence Lavoie il est unanimement résolu et adopté que la municipalité de Padoue informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situées sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programmes d'aide à l'entretien du réseau routier local.
ADOPTÉE.

10. ENTENTE INTERMUNICIPALE

06-01-03-2021

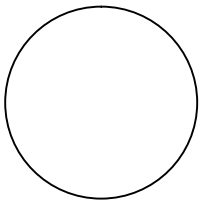
Il est proposé par monsieur Bertrand Caron et résolu à la majorité des membres présents:

Que la municipalité de Padoue n'adhère pas à la demande de la municipalité de St-Octave-de-Métis de faire une étude d'échange de service dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du fonds régions et ruralité du MAMH.
ADOPTÉE.

11. PERMIS D'INTERVENTION MTQ

07-01-0-2021

ATTENDU QUE la municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes à l'entretien du ministère des Transports;
ATTENDU QUE la municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;
ATTENDU QUE la municipalité s'engage à respecter les clauses des permis d'intervention émis par le ministère des Transports;
ATTENDU QUE la municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;
ATTENDU QU'il est nécessaire d'obtenir un permis d'intervention du ministère des Transports du Québec pour intervenir sur les routes à l'entretien du Ministère;
POUR CES RAISONS, il est proposé par madame Lucette Algerson et résolu à la majorité des membres présents :
Que la municipalité de Padoue demande au ministère des Transports les permis d'intervention requis pour les travaux qu'elle devra exécuter au cours de l'année 2021 dans l'emprise des routes à l'entretien dudit ministère, et qu'à cette fin, autorise Line Fillion, directrice générale, à signer lesdits permis d'intervention.
ADOPTÉE



08-01-03-2021

12. ÉPANDAGE DU CHLORURE DE CALCIUM LIQUIDE

Il est proposé par madame Réjeanne Ouellet et résolu à la majorité des membres présents :

Que la municipalité de Padoue accepte la soumission des Entreprises A&D Landry pour la fourniture et l'épandage de calcium liquide pour 2021.
ADOPTÉE.

09-01-03-2021

13. ENVOI À LA MRC POUR NON-PAIEMENT DE TAXES

Il est proposé par madame Lucette Algerson et résolu à la majorité des membres présents :

De faire parvenir à la MRC de La Mitis pour non-paiement de taxes, les comptes impayés de 2019 et 2020, puisque la vente de 2019 a été annulée à cause de la COVID-19.
ADOPTÉE.

10-01-03-2021

14. REPRÉSENTANT LORS DE VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES

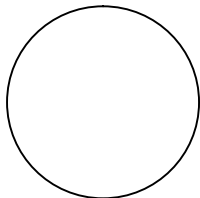
Il est proposé par monsieur François Doré et résolu à la majorité des membres présents :

De nommer Line Fillion, directrice générale, représentante de la municipalité de Padoue lors de la vente pour non-paiement de taxes qui aura lieu le 10 juin 2021.
ADOPTÉE.

11-01-03-2021

15. PROCLAMONS LA PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE DU 3 AU 9 MAI 2021

Considérant que promouvoir la santé mentale c'est agir en vue d'accroître ou maintenir le bien-être personnel et collectif ;
Considérant que faire connaître les facteurs de robustesse en santé mentale contribue à la santé mentale de la population de tout âge ;
Considérant que le lancement de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale du Mouvement Santé mentale et ses groupes membres a lieu à l'occasion de la Semaine de la santé mentale¹ qui se déroule **du 3 au 9 mai 2021** ;
Considérant que la Campagne vise à faire connaître un facteur de robustesse : « **RESSENTIR C'EST RECEVOIR UN MESSAGE** » ;
Considérant que favoriser la santé mentale est une responsabilité à la fois individuelle et collective partagée par tous les acteurs et actrices de la société et que les municipalités du Québec contribuent à la santé mentale de la population ;
Par conséquent, il est proposé par madame Clémence Lavoie et résolu à la majorité des membres présents que le conseil municipal de Padoue proclame l'importance de la promotion de la santé mentale et invite tous les citoyennes et citoyens, ainsi que toutes les organisations et institutions à reconnaître les bénéfices de l'astuce **RESSENTIR C'EST RECEVOIR UN MESSAGE** et à participer à la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale du Mouvement Santé mentale Québec.
ADOPTÉE.



16. AFFAIRES DIVERSES

A) COSMOSS : CAMP PLEIN AIR

12-01-03-2021

Il est proposé par monsieur François Doré et résolu à la majorité des membres présents :

D'accepter la demande d'aide financière de COSMOSS de la Métis pour embaucher un chargé de projet pour voir à faire un camp plein air pour adolescents. Un montant de 100.00 \$ est accordé.
ADOPTÉE.

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

La séance est à huis clos.

18. LEVÉE DE LA SÉANCE

13-01-02-2021

Il est proposé par monsieur Bertrand Caron et résolu à l'unanimité que la séance présente soit levée à 20:00 heures.
ADOPTÉE.

Approbation des résolutions

Je, Gilles Laflamme, maire de la Municipalité de Padoue, approuve les résolutions votées lors de la séance ordinaire 1 mars 2021, tenue en la salle municipale, à 19:00 heures.

En signant ce document, cela équivaut à la signature de chaque résolution votée lors de cette séance.

Gilles Laflamme, maire

02-03-2021

Date

SIGNÉ : _____
Gilles Laflamme, maire

SIGNÉ : _____
Line Fillion, dir. gén. et sec. trés.

Procès-verbal signé par monsieur le Maire le 2 mars 2021